

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Procès-verbal n° 01-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration GRANGE Michel) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

1 - Convention d'objectifs avec Valloire Tourisme pour l'année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs 2023 modifiée à intervenir avec Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2 - Convention d'organisation du service de gardiennage de la déchetterie 2023-2025 avec le Syndicat intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères (SIRTOM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention tripartite avec le SIRTOM et la Communauté de Communes Maurienne-Galibier, relative à l'organisation du service de gardiennage de la déchetterie de Valloire, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3 - Convention de mise à disposition de biens Commune de Valloire/ Etablissement Public Foncier de la Savoie (EPFL 73)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition de biens (extérieurs ferme des Pierrots) à intervenir avec l'EPFL 73 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4 - Convention avec l'Office National des Forêts (ONF) pour le passage d'une piste de ski et d'un parcours hivernal (raquettes) en forêt domaniale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver la convention de passage d'une piste de ski (les Lutins) et d'un itinéraire de randonnée en raquettes en forêt domaniale et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5 - Partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Théo Lopez pour la saison 2022/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Théo Lopez

pour la saison d'hiver 2022-2023, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

6 - Partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Lucie Silvestre pour la saison 2022/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Lucie Silvestre pour la saison d'hiver 2022-2023, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

7 - Partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Amélie Giraud pour la saison 2022/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Christian GRANGE ne prenant pas part ni au débat ni au vote, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Amélie Giraud pour la saison d'hiver 2022-2023, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8 - Subvention exceptionnelle à la section Snow du Snow-ski-club

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Snow-ski club de Valloire – section Snow – une subvention exceptionnelle complémentaire pour leur exercice 2022/2023 d'un montant de 8 000 € et que ce montant sera inscrit au budget primitif 2023.

9 - Classement dans la voirie communale (domaine public communal) du sommet de la rue des Charbonnières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le classement dans la voirie communale du sommet de la rue des Charbonnières.

10 - Convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG 73) – Avenant relatif à la modification de certains tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant à la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels avec le CDG 73, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

11 - Régime juridique des tarifs des remontées mécaniques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abroger le dispositif de la délibération du Conseil Municipal portant régime juridique des tarifs des remontées mécaniques du 24 novembre 2022 sur le point relatif au ski-club de Valloire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 26 janvier 2023 à 22h37.

La secrétaire de séance,
Corine FALCOZ.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

